



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40

www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police (DFJP)
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : Rechtsetzung@ipi.ch

Fribourg, le 10 septembre 2024

2024-792

Modification de la loi sur les brevets d'invention : Réponse à la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Canton de Fribourg vous remercie d'avoir sollicité son avis dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Après une analyse attentive du dossier, nous vous communiquons ci-après notre position.

La modification proposée constitue une modernisation nécessaire et équilibrée de la loi sur les brevets d'invention. Elle prévoit en effet la création d'un service de clearing au sein de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, permettant aux obtenteurs de vérifier, dès les premières étapes, si une variété qu'ils souhaitent intégrer dans un programme de sélection est couverte par un brevet. Cette initiative renforce la transparence pour tous les acteurs concernés et accroît la sécurité juridique en ce qui concerne la commercialisation des variétés développées.

Pour le Gouvernement fribourgeois, la solution retenue est donc pertinente. Nous vous confirmons par conséquent accueillir favorablement le projet de modification.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce qui précède, et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.